

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 Janvier 2018

Convocations envoyées le vingt Décembre deux mille dix-sept.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le cinq Janvier deux mille dix-huit sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, GARNIER Bernard, SALOMON Grégory.

Secrétaire de séance : Madame VERRIER Marie-Luce.

Présence de Monsieur PRELAT Cyril, infirmier.

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 01 Décembre 2017.

Monsieur Jean-Marie VIRELY demande un rapport d'activité pour les 1.600 € CLECT, de l'attribution de compensation. Le Conseil Municipal confirme cette demande.

Demande le rajout à l'ordre du jour : GEMAPI, concession cimetièrre. Le Conseil donne son accord.

Ordre du jour :

Travaux au cimetière : tombes des AC 14-18 :

Le Conseil est favorable et demande une liste des travaux à effectuer.

N° 2018-001 – City Stade ou terrain multisports :

Monsieur le Maire confie le dossier à Monsieur Philippe RENAULT.

Coût ~70.000 €.

Emplacement : le Conseil réfléchi à un emplacement.

Monsieur Jean-Marie VIRELY se charge de proposer cet endroit à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'examiner le projet de City stade,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Skate park :

S'il y a un City stade, il n'y aura pas de Skate park.

Plantations chemin de l'Aubépin :

Il s'agit de merisiers ou charmes plus rustiques.
Le Conseil est favorable.

Tilleuls des promenades :

Monsieur le Maire expose que 4 ou 5 tilleuls sont à couper aux promenades.
Il faut trouver une société pour dessoucher.
Le Conseil est favorable.

Cabinet paramédical :

Nous avons reçu la proposition de loyer de la Société Massé : 700 €/mois, qui a été transmise à Maître FEVRIER.

N° 2018-002 – Local archives :

Monsieur le Maire remet un descriptif des charges.
Coût : 12.437,42 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le montant des travaux pour le local archives,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Logiciel urbanisme :

Monsieur le Maire présente un devis pour un logiciel urbanisme de 3.505,00 € HT, explique qu'il sera amorti en un an si l'on avait donné l'instruction des demandes d'urbanisme à la mutualisation de Semur.

Monsieur Jean-marie VIRELY demande de s'assurer la validité de ce logiciel auprès de nos interlocuteurs.

Questions diverses :

⇒ Monsieur le Maire distribue un courrier du Syndicat du Bassin du Serein concernant le GEMAPI.

⇒ Concession cimetière de Monsieur et Madame BOUVROT : emplacement C-10-1 – durée 50 ans – 700 €.

⇒ L'UACD est dissoute et a redistribué 1.300 € à l'école publique et 1.300 € à l'école Ste Louise.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 02/02/2018 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 00.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel